



Droit de visites sur mon neveu

Par **femdechu**, le **02/08/2010** à **23:01**

Bonjour,

je vous écris car je suis désespérée. mon frère, Christopher 22 ans aujourd'hui, il y a trois ans de cela, a eut un enfant. Lukas. Il a vécu dans la maison familiale de ma mère avec sa mère Delphine 19 ans aujourd'hui, mon frère, ma mère et moi. Je n'ai jamais fait aucune différence entre le fait qu'il soit mon neveu, ou le fait qu'il pourrait être mon fils. Je m'en occupais très souvent, parfois pendant de grande période. Quand sa mère était en stage ou qu'il finissait les cours plus tard que prévu. Quand elle n'avait pas de quoi payer certaines choses pour son fils, c'est ma mère et moi qui s'en chargeait! Mon frère, au comportement puéril n'a jamais participé à aucun frais concernant son enfant, mais Lukas n'a jamais manqué de rien. Aujourd'hui, Christopher et Delphine ne sont plus ensemble. Mais j'avais quand même pu garder le contact avec sa mère et Lukas que je gardais dès que l'occasion se présentait. Mais il y a quelques jours, Delphine m'ignore, et m'empêche de voir mon neveu que j'aime plus que tout. Mon frère n'a pas reconnu son fils, au départ c'était pour qu'elle touche l'intégralité de la CAF mais aujourd'hui, je ne sais pas. Que dois-je faire? J'ai des preuves qu'elle a bien vécu chez nous pendant 3 ans, est-ce que cela ne peut pas aider juridiquement? Je souffre beaucoup de cette rupture. Cela m'empêche de dormir, de m'épanouir...